



TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES
BANQUE POPULAIRE DU NORD
AU 12/01/2017

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

3

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

BANQUE À DISTANCE

5

- Par internet
- Par téléphone
- Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

6

- Cartes
- Virements SEPA
- Prélèvements SEPA / TIP SEPA
- Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

7

- Conventions qui ne sont plus commercialisées
- Affinéa, la convention personnalisée
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

9

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

10

- Autorisation de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

11

- Épargne bancaire
- Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

12

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

13

RÉSOLUDRE UN LITIGE

14

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone mobile et tablette) Cyberplus ⁽¹⁾⁽²⁾	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS – permettant de recevoir des alertes sans limite de nombre (soit pour information 30,00€ ⁽⁴⁾ par an)	Par mois 2,50€ ⁽³⁾
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic)	Par an 47,00€
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic)	Par an 47,00€
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	Par an 47,00€
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) – par retrait (à partir du 1 ^{er} retrait dans le mois) À compter du 01/04/2017, par retrait (à partir du 3 ^{ème} retrait dans le mois)	Par retrait 1,00€ Par retrait 1,00€
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) – en agence – par internet	Par virement 3,85€ Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement – frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention – par opération, avec un plafond de 80,00€ par mois	8,00 €
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus	Par an 28,20€
Frais de tenue de compte Soit pour information 30,00€ par an.	Par mois 2,50€

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Tarif mensuel appliqué dès la 1^{ère} alerte.

(4) En cas de réception d'au moins une alerte pendant 12 mois consécutifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Aide au changement de domiciliations bancaires

Offre Simplidom

Gratuit

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois

Gratuit

Clôture de compte

– compte de dépôt

Gratuit

– comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Transfert de compte vers une autre

Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement

– comptes épargne (PEL, CEL, ...)

110,00€

– transfert de PEP

1,50% du capital transféré
avec un maximum de 190,00€

– comptes-titres ordinaires ou PEA

– frais fixes

110,00€

– frais par ligne

– valeurs en dépôts en France

19,80€

– valeurs en dépôts à l'étranger

46,90€

Désolidarisation de compte joint

50,00€

Relevés de compte

Relevé papier

– mensuel

Gratuit

– décadaire

Par relevé 1,40€

– journalier

Par relevé 1,40€

Relevé électronique

– mensuel

Gratuit

– consultation des extraits ≤ 24 mois

Gratuit

– consultation des extraits > 24 mois
(archivage jusqu'à 10 ans)

Par relevé 0,85€

Récapitulatif des frais annuels

Gratuit

Carnet de bord, synthèse annuelle

8,50€



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf rubrique Épargne et placements financiers p.11)

– relevé Patrimonial (4 relevés par an) **+X**

Par an 50,00€

– relevé ISF (1 relevé par an) **+X**

Par an 28,00€

– bilan Patrimonial

Nous consulter

Les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. La date de valeur appliquée à chaque opération pour le calcul de ces intérêts est la date de l'inscription au compte, sauf dans les cas où la banque, en raison de délais techniques de l'opération, est autorisée à appliquer une date de valeur différente. Les opérations effectuées dans une devise différente de la devise du compte se voient appliquer des dates de valeur spécifiques correspondant au délai technique de traitement de ces opérations.

Pour les chèques compensables en France

– chèque émis

J⁽¹⁾

– chèque remis à l'encaissement

J⁽¹⁾ + 1 jour ouvré⁽²⁾

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité sur chèque remis à l'encaissement

10 jours ouvrés⁽³⁾

Le délai peut être prorogé jusqu'à 60 jours⁽³⁾ pour avis de conformité

Tenue de compte

Frais de tenue de compte **+X**

Par mois 2,50€

Frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte.

soit un prélèvement trimestriel de 7,50€

Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte.

Commission de suivi

Par trimestre 67,65€

Compte débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre, sans autorisation ou en dépassement d'autorisation, compte avec saisie-arrêt, avis à tiers détenteur dans le trimestre et compte en Redressement Judiciaire.

Frais de tenue de compte de dépôt inactif

Par an 30,00€⁽⁴⁾

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.

dans la limite du solde créditeur du compte

(1) J : date de comptabilisation au compte du client.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi.

(3) Jour de remise avant 15h30 (après 15h30 report au jour ouvré suivant)

(4) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Changement d'adresse non signalé	Par compte 10,40€
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
Carte de retrait à usage unique hors de votre agence de gestion	Par carte 1,00€
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	À partir de 10,40€
Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-I du Code Monétaire et Financier)	
– simple (moins d'un an)	17,00€
– complexe (plus d'un an)	40,00€
Duplicata d'extraits en agence – 3 derniers mois	Gratuit
– plus de 3 mois	17,00€
Attestations diverses	21,00€
Document conservé à l'agence	62,50€
Frais de location de coffre-fort Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.	
– frais de location d'un coffre-fort	À partir de 50,00€
Transmission du patrimoine	
– ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire	Gratuit
– frais sur capitaux au décès	1% du montant total des avoirs dans nos livres Minimum 73,00€ - Maximum 572,00€
– frais de gestion	Par an 83,50€

Services Bancaires de Base

(service défini à l'article D.312-5-I du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,	
– un changement d'adresse par an,	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	
– la domiciliation de virements bancaires,	
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	
– les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	
– des moyens de consultation à distance du solde du compte,	
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,	
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,	

Services Bancaires de Base (suite)

– deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,	Gratuit
– la réalisation des opérations de caisse.	
Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base : en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4,00€ par opération, plafonnées à 20,00€ par mois (5 opérations)	
– frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions	Gratuit
– carte de retrait à usage unique	Gratuit
– émission et réception de virements internationaux	Gratuit

Les Prestations de base*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

– l'ouverture et la clôture du compte,	Gratuit
– la tenue du compte,	Tarif standard (indiqué dans la brochure)
– un changement d'adresse par an,	Gratuit
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,	Gratuit
– la domiciliation de virements bancaires,	Gratuit
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Gratuit
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards (indiqué dans la brochure)
– les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards (indiqué dans la brochure)
– des moyens de consultation à distance du solde du compte,	Tarifs standards (indiqué dans la brochure)
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards (indiqué dans la brochure)
– une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarif standard (indiqué dans la brochure)

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

Droit à l'imprévu

Forfait	Par mois 3,15€
– exonération du minimum de perception d'agios (9,00€ par trimestre) en cas d'utilisation de votre autorisation de découvert ⁽¹⁾	
– exonération des frais de refabrication de votre carte bancaire détériorée ⁽¹⁾	
– consultation des relevés de compte sur Cyberplus, quelle que soit leur ancienneté	
– conditions privilégiées sur nos prêts trésorerie ⁽¹⁾	

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par internet

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, tablette, SMS, etc.) **Gratuit**

Cyberplus⁽¹⁾⁽²⁾

Abonnement permettant de consulter ses comptes sur internet.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **Gratuit pour toute nouvelle souscription**

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Pour la sécurisation de vos opérations en ligne

Pour des raisons de sécurité, de nombreuses transactions sur internet (virement vers un compte de tiers, certains paiements en ligne...) nécessitent désormais une authentification forte avant toute validation. Cette authentification s'effectue grâce à un code unique et personnel envoyé par sms sur votre portable ou généré via le PassCyberplus (un lecteur d'authentification) avec votre carte bancaire Banque Populaire.

Envoi d'un SMS d'authentification

– jusqu'à 10 SMS dans le mois

– à compter du 1^{er} SMS dans le mois

Cet envoi nécessite l'enregistrement de votre numéro de portable, en tant que "Numéro sécurisé" auprès de votre conseiller.

Gratuit
Par SMS 0,27€

Mise à disposition d'un PassCyberplus

– 1^{er} lecteur

– lecteur supplémentaire

Pour utiliser le PassCyberplus, il est nécessaire de posséder une carte bancaire internationale Banque Populaire. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez utiliser une carte PassCyberplus.

Gratuit
10,50€

Mise à disposition d'une carte PassCyberplus

Pour les clients utilisateurs du PassCyberplus et ne possédant pas de carte bancaire internationale Banque Populaire.

Par an 12,50€

Cyberconfiance **+**

– vous bénéficiez de la gratuité des frais d'envoi de tous vos SMS d'authentification forte, pour vos paiements par carte bancaire sur internet.

– vous suivez toutes vos opérations bancaires en direct grâce à des alertes via email ou SMS.

Par mois 2,10€

Autres services liés à l'utilisation d'internet

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (mise en place dans Cyberplus)⁽³⁾ **Par mois 2,50€**

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par Courriel (mise en place dans Cyberplus)⁽³⁾ **Par mois 2,50€**

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) **Par image 0,55€**

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel) **Par envoi 0,25€**

Par téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽²⁾

Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24, 7j/7)

– composez le **0 892 890 009** **Service 0,30 € / min + prix appel**

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽²⁾ **0,37€/message**

SMS+
– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽²⁾ **Par mois 4,20€**

Moviplus (abonnement mensuel) **+**
Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par automate

Service Bancaire National

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Tarif mensuel appliqué dès la 1^{ère} alerte.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

COTISATION CARTE/AN
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1^{er}, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition. Pour les Contestations Opérations Cartes, appelez* le 09 69 36 06 35 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).

Carte de paiement à autorisation systématique

- cotisation carte Visa Electron **47,00€**
- Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.
- cotisation carte Budj Visa (réservée aux 12-17 ans inclus) **25,00€**
- cotisation carte NRJ Banque Pop' Visa Electron **57,50€**

Carte de paiement⁽²⁾

- cotisation carte Visa Classic **+X**
- à débit immédiat **47,00€**
- à débit différé **47,00€**
- cotisation carte Eurocard Mastercard **+X**
- à débit immédiat **47,00€**
- à débit différé **47,00€**
- cotisation carte NRJ Banque Pop' Visa Classic **+X**
- à débit immédiat **57,50€**
- à débit différé **57,50€**
- cotisation carte Visa Premier **+X** **130,00€**
- cotisation carte Visa Platinum **+X** **220,00€**
- cotisation carte Visa Infinite **+X** **320,00€**
- cotisation E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) **13,00€**

Carte débit-crédit⁽²⁾

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

- cotisation carte Visa Classic FACELIA **+X**
- à débit immédiat **47,00€**
- à débit différé **47,00€**
- cotisation carte Visa Premier FACELIA **+X** **130,00€**
- cotisation carte Visa Platinum FACELIA **+X** **220,00€**

Pour toute souscription d'une Carte Visa Platinum Facelia, la cotisation de la carte Eurocard Mastercard est à 1,00€ par an.

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

(2) Une réduction est accordée à partir de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

* Du lundi au samedi 9h-18h

Services liés à la carte bancaire

Service Carte NRJ Banque Pop'

- pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop' Inclus dans la cotisation carte
- pour les détenteurs d'autres cartes
- pour les moins de 18 ans **Par visuel et par an 6,25€**
- pour les plus de 18 ans **Par visuel et par an 10,50€**

Service Cartego

- visuel catalogue **Pour chaque nouveau visuel et par an 8,35€**
- photo personnelle **Pour chaque nouveau visuel et par an 10,50€**

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

- Réédition du code confidentiel de la carte ou de la E-Carte Bleue **8,35€**

- Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE⁽³⁾ **Gratuit**

Règlement temporaire ou permanent du plafond de retrait et/ou de paiement

- avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite **Gratuit**

- Règlement temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement **10,50€**

- Règlement permanent du plafond de retrait et/ou de paiement **Par an 30,00€**

Refabrication de la carte

- en mode normal **8,35€**
- en mode urgent **21,00€**

- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets **Gratuit**
- Banque Populaire en euros**

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro⁽⁴⁾

- avec Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia, Visa Infinite **Gratuit**
- avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, NRJ Banque Pop' Visa Classic ou Mastercard, Visa Electron, NRJ Banque Pop' Électron et Budj Visa (à partir du 1^{er} retrait dans le mois) **Par retrait 1,00€**
- À compter du 01/04/2017, à partir du 3^{ème} retrait dans le mois

Paiement par carte et retrait en devises ou à l'international

Cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.13

(3) Voir détail zone EEE p.14.

(4) Voir détail zone EEE et zone Euro en P14.

OPPO 24/24 **+**

Par mois 3,65€

Le forfait OPPO 24/24 comprend :

- les oppositions sur chèque ou série de chèques.
- la refabrication en mode urgent de votre carte bancaire Banque Populaire.
- la mise à disposition de fonds dans une autre Banque Populaire⁽¹⁾, pour pouvoir effectuer vos paiements si vous êtes en déplacement.
- 5 virements en agence et 5 chèques de banque par an pour payer vos factures en attendant le renouvellement de vos moyens de paiements.
- l'envoi de votre carte bancaire et de son code confidentiel à l'adresse de votre choix (votre domicile, votre lieu de vacances, le lieu d'un déplacement professionnel...).
- la réédition du code confidentiel de votre carte bancaire.
- 2 modèles de lettre pour confirmer les oppositions.

Virements SEPA

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽²⁾, cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international en p.13

Réception d'un virement SEPA

- occasionnel ou permanent Gratuit

Frais par virement occasionnel

- émis vers un compte Banque Populaire du Nord Gratuit
- émis vers un compte d'un autre établissement
- au guichet de votre banque 3,85€
- par internet Gratuit
- au DAB Banque Populaire Gratuit

Frais par virement SEPA Instantané (Instant Payment) par virement
via l'application mobile Banque Populaire 1,00€

Frais par virement permanent

- au guichet de votre banque 1,00€
- par internet Gratuit

Frais de mise en place d'un virement permanent

- au guichet de votre banque Gratuit
- par internet Gratuit

Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)

- dans les délais légaux de révocation Gratuit
- hors des délais légaux de révocation 15,00€

Révocation définitive d'un virement permanent

(retrait du consentement) Gratuit

Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) 12,50€

Prélèvements SEPA, TIP SEPA (Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA)⁽²⁾

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement

- créancier organisme public et assimilé Gratuit
- autre Gratuit

Frais par paiement d'un prélèvement

- créancier organisme public et assimilé Gratuit
- autre Gratuit

Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche) Gratuit

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire) Gratuit

Paiement d'un TIP SEPA Gratuit

Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) Gratuit

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement) 18,75€

À compter du 01/01/2018 Gratuit

(1) 2 mises à disposition de fonds par an, de 2 000€ chacune, dans une autre Banque Populaire régionale.
(2) Voir détail zone EEE et zone SEPA p.14.

Chèques

Remise de chèque(s)	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– envoi simple +	2,00€
– envoi recommandé	6,00€
Frais d'émission d'un chèque de banque	13,00€
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	Par an 18,75€
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)	Par an 18,75€
Destruction de chéquier non réclamé	6,25€

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services Conventions qui ne sont plus commercialisées

Cotisation mensuelle / Type de carte	Equipage alize ⁽¹⁾	Privilège	Equipage horizon -skipper 16-28 ans ⁽²⁾	Convention carte	Equipage regate	Equipage croisière
Visa Electron	10,20€		2,70€	5,00€	10,50€	10,50€
Visa Classic Facelia	10,20€	13,80€				
Visa Premier Facelia	16,20€	19,00€				
Visa Platinum Facelia	23,70€	27,00€				
Visa Infinite	29,30€	32,50€				29,30€
Visa Classic	10,20€	13,80€	3,25€ ⁽³⁾	5,90€	10,50€	10,50€
Visa Premier	16,20€	19,00€				16,20€

(1) Convention à demi-tarif pour les jeunes actifs jusqu'à 28 ans avec domiciliation de salaire.

(2) Convention réservée aux étudiants et apprentis entre 16 et 28 ans.

(3) Uniquement disponible en débit immédiat.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

(suite)

Cotisation à une offre groupée de services AFFINEA, la convention personnalisée



€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix	Débit immédiat	Débit différé
- Visa Classic (p. 6)	3,92€ par mois	3,92€ par mois
- NRJ Banque Pop' Visa Classic (p. 6)	4,79€ par mois	4,79€ par mois
- Visa Premier (p. 6)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
- Visa Platinum (p. 6)	18,33€ par mois	18,33€ par mois
- Visa Infinite (p. 6)	26,67€ par mois	26,67€ par mois
- Eurocard Mastercard (p. 6)	3,92€ par mois	3,92€ par mois
- Visa Classic Facélia (p. 6)	3,92€ par mois	3,92€ par mois
- Visa Premier Facélia (p. 6)	10,83€ par mois	10,83€ par mois
- Visa Platinum Facélia (p. 6)	18,33€ par mois	18,33€ par mois
et l'assurance des moyens de paiement		
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 12)		2,35€ par mois



Au choix, des produits et services de la gestion quotidienne (minimum 2)

- Oppo 24/24 (p. 7)		3,65€ par mois
- Sécuri High-Tech (p. 12)	À partir de	3,10€ par mois
- Fructi-Budget (p. 12)	À partir de	2,46€ par mois
- Fructi-Facilités (p. 12)		1,85€ par mois
- Cyberconfiance (p. 5)		2,10€ par mois
- Droit à l'imprévu (p. 4)		3,15€ par mois
- Relevé ISF (p. 3)		2,33€ par mois
- Relevé Patrimonial (p. 3)		4,16€ par mois
- BPN'International (p. 13)		31,00€ par mois



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 4 produits ou services	>	10% de remise
- 5 produits ou services	>	15% de remise
- 6 produits ou services	>	20% de remise
- 7 (ou plus) produits ou services	>	30% de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Moviplus (p. 5)	4,20€ par mois
- Crescendo (p. 11)	0,70€ par mois
- Dédicace (p. 12)	À partir de 1,85€ par mois

Les avantages complémentaires

Produits offerts

- frais de tenue de compte
- envoi simple de chèquiers à votre domicile

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 21 ans inclus
30% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 22 à 24 ans inclus
20% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 25 à 27 ans inclus
20% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

Cotisation Budj pour les 12-17 ans inclus

Cotisation à une offre groupée de services Budj

Par mois 2,10€

- carte Budj Visa
- forfait de tenue de compte
- accès internet et téléphone
- Sécuriplus, l'assurance des moyens de paiement
- Crescendo, alimentation du compte d'épargne
- relevé de compte mensuel

Cotisation NRJ Banque Pop' pour les 16-21 ans

Cotisation à une offre groupée de services NRJ Banque Pop' Par mois 2,70€

- carte à autorisation systématique, NRJ Banque Pop' Visa Electron
- forfait de tenue de compte
- Sécuriplus, l'assurance des moyens de paiement
- accès internet et téléphone
- Crescendo, alimentation du compte d'épargne
- relevé de compte mensuel

OCF Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incidents de paiement.

- OCF 3,00€ par mois soit pour information 36,00€ par an

Les produits et services inclus

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron
- le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)
- 1 système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus hebdomadaire et Tonalité Plus)
- la fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou de Baséo (GPA)

- commission d'intervention Par opération 4,00€ - Plafond mensuel 20,00€
- frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA
 - si montant de l'opération inférieur à 20,00€ montant de l'opération plafonné à 6,00€
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00€ 6,00€⁽¹⁾
- frais par avis à tiers détenteur, saisies et oppositions plafond mensuel 30,00€
- carte de retrait à usage unique Gratuit

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention	
– par opération, avec un plafond de 80,00€ par mois	8,00€
La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais com intervention).	

Opérations particulières

Frais par avis à tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	Par acte 104,00€
<i>À compter du 01/01/2018</i>	Par acte 124,80€
Frais pour opposition administrative (maximum 10% du montant de l'opposition)	Par acte 104,00€
<i>À compter du 01/01/2018</i>	Par acte 124,80€

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
– envoi simple	8,35€
– envoi recommandé	19,80€

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– inférieur ou égal à 50,00€	22,00€ ⁽¹⁾
– supérieur à 50,00€	42,00€ ⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : forfait de chèque rejeté)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,50€
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26,00€
Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	15,60€
Frais sur chèque payé en période d'interdiction bancaire	Par chèque 34,50€

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾	
– inférieur à 20,00€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20,00€	12,00€ ⁽¹⁾

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais rejet prélèvement)

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA⁽²⁾	
– inférieur à 20,00€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20,00€	12,00€ ⁽¹⁾

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais rejet virement)

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais d'information préalable, les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

Frais d'information préalable pour virement ou prélèvement sans provision	13,50€
Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽¹⁾	Gratuit
Frais par virement occasionnel incomplet	
– si BIC/IBAN absent ou incorrect	Gratuit
Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE⁽²⁾⁽³⁾	Gratuit
Frais de déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire	52,00€
Frais de traitement carte capturée au DAB, en cas d'usage abusif	52,00€

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du ou des chèque(s) objet(s) du rejet. En cas de question, demandez à votre conseiller les conditions de régularisation et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.
(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(3) Voir détail zone EEE et zone SEPA p.14.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Frais de dossier annuel d'autorisation de découvert **Gratuit**

Découvert convenu et formalisé⁽¹⁾ **16%⁽²⁾**
(Taux de référence + 8,05%)⁽³⁾

Découvert non convenu ou non formalisé⁽⁴⁾ (Taux de référence + 12,06%)⁽³⁾⁽⁵⁾

Minimum de perception des intérêts débiteurs **Par trimestre 9,00€**

- (1) Exemple : pour l'utilisation d'un découvert de 1 000€ pendant 30 jours, le TAEG⁽⁶⁾ s'établira à 17,35%.
- (2) Taux nominal actuel au 01/10/2016, susceptible de variation, après information du titulaire.
- (3) Ce taux est écrité trimestriellement en fonction du taux de l'usure. Le taux de référence ainsi que la marge sont susceptibles de variation dont le titulaire est informé préalablement. Le taux de référence est de 7,95% l'an au 01/10/2016.
- (4) Exemple : pour l'utilisation d'un découvert de 1 000€ pendant 30 jours, le TAEG⁽⁶⁾ s'établira à 20,01%.
- (5) Taux en vigueur au 4ème trimestre 2016.
- (6) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

Crédits à la consommation⁽⁷⁾

Prêt personnel (dont travaux inférieurs à 75 000€)

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1,00%**
– minimum **70,00€**
– maximum **300,00€**

Prêt travaux supérieur à 75 000€

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1,00%**
– minimum **300,00€**
– maximum **800,00€**

Prêt travaux économie d'énergie

– frais de dossier forfaitaire **100,00€**

Eco Prêt à taux Zéro (montant maximal de 30 000€ sur 15 ans, **Gratuit**
sans intérêt ni frais de dossier)

Pour les Étudiants âgés de moins de 28 ans

– prêt Permis à 1,00€ **Nous consulter**

Pour les jeunes âgés de moins de 28 ans et les jeunes Actifs

– caution locative **1% max du montant annuel garanti + frais de dossier à 30,00€**

Prêt Étudiant

– frais de dossier **Gratuit**

(7) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

Crédits immobiliers

Prêt Épargne Logement

– taux **Nous consulter**

Autres types de prêts immobiliers

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt **1%**
Pour les prêts d'un montant inférieur à 30K€, le montant des frais de dossier sera de 300€.

Autres prestations

Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit. **Nous consulter**

Frais d'étude pour délégation d'assurance

Gratuit

Cautions bancaires

– commission d'engagement **Par an 2%**
Perçue sur le montant de l'engagement **Avec un minimum trimestriel de 4,70€**
À partir de 42,00€

– établissement d'un acte de caution **16,00€**

– frais de mainlevée standard **62,50€**

– dénonciation de caution **16,00€**

Les garanties

– nantissement de produits monétaires **136,00€**

– nantissement de parts de SCI/SCPI **395,00€**

– délégation sur produits d'assurance-vie (hors produits Groupe) **62,50€**

– mainlevée de garantie **Par prêt 84,00€**

– gage de compte d'instruments financiers **136,00€**

– attestation de mainlevée de garantie (hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles) **62,50€**

– fonds Mutuel et garantie (SOCAMI) **Nous consulter**

– caution SACCEF (CEGC) **Nous consulter**

Autres prestations

– duplicata du tableau d'amortissement **21,00€**

– lettre d'information annuelle aux cautions (tarif par acte, 2 actes maximum) **22,50€**

– décompte de prêt en cours :

– pour remboursement par anticipation **Par prêt 21,00€***
*décompte gratuit pour les offres de prêts émises à compter du 01/07/2016

– non lié à un remboursement anticipé **Par prêt 21,00€**

À compter du 01/09/2017, décompte de prêt en cours **Gratuit**

– copie de contrat de prêt, factures **Par opération 62,50€**

– annulation de prêt **104,00€**

– modification date d'échéance, de compte payeur **Par prêt 42,00€**

– frais d'avenant sur prêt **Par demande 365,00€**

– Pour les motifs suivants : modulation de la durée ou désolidarisation ou changement de garantie ou report d'échéance ou franchise.

– frais d'attestation ordonnance **10,50€**

– frais d'attestation sur prêt **Par attestation 21,00€**

– frais de renégociation de prêt immobilier **2% du capital restant dû avec minimum de 1 500,00€**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire Taux en vigueur au 01/08/2016 et susceptibles de modifications à la baisse comme à la hausse, à tout moment.

Bénéficiaire d'une épargne disponible

– LDD (ex. Codevi) ⁽¹⁾⁽³⁾	0,75%
– LEP ⁽¹⁾⁽³⁾	1,25%
– Compte sur Livret ⁽²⁾	0,15%
– Livret A ⁽¹⁾⁽³⁾	0,75%
– Livret +X ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	0,15%
– Livret Fidelis Sociétaire ⁽²⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	0,15%
– Livret 100% Territoire ⁽²⁾	0,25%

Épargner en vue d'un projet immobilier

– PEL ⁽¹⁾⁽³⁾	1,00%
– CEL ⁽¹⁾⁽³⁾	0,50%

Crescendo (abonnement annuel) **+X** 8,40€

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Épargner pour vos enfants

– livret Premier Pas ⁽²⁾⁽⁵⁾	0,15%
– livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾	2,00%

- (1) Taux de rémunération annuel net IRPP.
(2) Taux de rémunération annuel brut fiscal.
(3) Taux de rémunération fixé par les pouvoirs publics.
(4) Réserve aux détenteurs de LDD et Livret A au plafond.
(5) Ce livret n'est plus commercialisé.
(6) Réserve aux détenteurs de LDD au plafond.

Frais de tenue de compte d'épargne inactif non réglementé Par an 30,00€⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)

- (1) Le montant des frais et commissions, prélevés annuellement sur un compte d'épargne inactif, est plafonné par un arrêté ministériel.

Placements financiers

Ouverture d'un compte-titres ordinaire, d'un PEA ou d'un PEA-PME Gratuit

Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone, agence...). Ils comprennent, le cas échéant, la taxe sur les acquisitions de titres. Les frais de courtage sont gratuits lors de la souscription de parts sociales. Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

- ordre exécuté
 - ordre de bourse passé sur internet **Commission proportionnelle de 0,54% du montant de la transaction avec un minimum de 8,40€**
 - ordre de bourse passé en agence ou par téléphone **Commission proportionnelle de 1,35% du montant de la transaction + frais fixes de 3,15€ avec un minimum de 15,60€**
- ordre transmis et non exécuté (gratuit avec Linebourse) **5,20€**

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

- commission de règlement différé (Achat / Vente) **0,63% à l'achat**
- frais de prorogation **0,21% minimum 15,60€**

Opération sur titres non cotés dans le PEA/PEA-PME et CTO

Par opération 156,00€

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Nous consulter

Ces opérations sont réalisables par téléphone ou via votre agence uniquement. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

Opération sur titres (OST)

Nous consulter

Souscription d'OPCVM

Une part des frais de souscription et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

- OPCVM / FIA Banque Populaire **Nous consulter**
- OPCVM / FIA hors Banque Populaire **Nous consulter**

Droit de garde (frais annuels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus semestriellement (ou trimestriellement pour les abonnés LineBourse) au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPCVM / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérées de droits de garde.

Droits de garde par compte

	Commission Forfait par ligne	Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minimum	Plafond par an
Parts Sociales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs zone Euronext hors Groupe	5,15€	0,31%	30,25€	1 000,00€
Valeurs hors zone Euronext				

Frais de gestion PEA composé uniquement de parts sociales Gratuit

Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif ou de PEA Application des droits de garde⁽²⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)

Service Hisséio : épargne programmée

(Comptes d'instruments financiers, PEA, assurance-vie) Gratuit

Relevé de portefeuille-titres, compte-rendu d'opérations

Gratuit

Gérer votre patrimoine financier

- relevé Patrimonial (4 relevés par an) **+X Par an 50,00€**
- relevé ISF (1 relevé par an) **+X Par an 28,00€**
- bilan Patrimonial **Nous consulter**

- (2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

+X Service proposé dans la convention AFFINEA (voir p.14)

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus **+**X

Par mois 2,35€

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobo vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. ⁽¹⁾

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Nous consulter

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1,2 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...) ⁽¹⁾

Autonomis

Nous consulter

(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. ⁽¹⁾

Assur-BP Santé

Nous consulter

Contrat de complémentaire Santé permettant de faire face à tout ou partie des frais de soins engagés.

Protéger vos enfants

Assur-BP Enfant⁽¹⁾

Par an 19,00€⁽²⁾

Contrat ayant pour objet d'assurer la protection de l'enfant, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.

Assur-BP Horizon⁽¹⁾

Par an à partir de 26,00€⁽³⁾

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-famille (capital < 150 000€)

Nous consulter

Tisséa (capital ≥ 150 000€)

Nous consulter

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désignées en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux. ⁽¹⁾

* Dans les limites de la législation en vigueur.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

(2) Tarif pour la rentrée 2016-2017 valable jusqu'au 31/08/2017. Ce tarif est susceptible de varier.

(3) S'applique pour les contrats avec une date d'effet à compter du 01/06/2016 jusqu'au 31/05/2017. Ce tarif est susceptible de varier.

Fructi-Budget **+**X

Ce contrat d'assurance permet, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans. ⁽¹⁾

– montant garanti 1 500€/mois
– montant garanti 3 000€/mois

Par an, à partir de 29,50€
Par an, à partir de 51,00€

Fructi-Facilités **+**X

Par mois 1,85€

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès. ⁽¹⁾

Assurer vos biens

Assur-BP Auto

Nous consulter

Assur-BP Habitat

Nous consulter

Sécuri High-Tech⁽¹⁾ **+**X

– formule solo
– formule famille

Par mois 3,10€
Par mois 4,10€

Assurer votre épargne

Dédicace **+**X

Par mois, à partir de 1,85€

En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire*. ⁽¹⁾⁽²⁾

Protéger vos droits

Protection juridique

Nous consulter

* Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

(2) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrat.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les opérations de change

BPN⁺International **+**

(pour étudiant et salarié expatrié)

Par mois 31,00€

Les frais de retraits et de paiements réalisés à l'étranger par carte bancaire sont pris en charge quels que soient le nombre et le montant.

Encaissement de chèques de voyage American Express 0,52% du montant

Commande de devises

≥ 100€ Cours de change + 0,52% du montant
 < 100€ Cours de change + 0,52% du montant
 + frais fixes de 3,15€

Vente de devises

≥ 50€ Cours de change + 0,52% du montant
 < 50€ Cours de change + 0,52% du montant
 + frais fixes de 3,15€

Le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de l'opération. Il est disponible en agence.

Les virements vers l'étranger

Définition de la zone EEE en p.14.

- Virements en devises dans l'EEE (+Suisse)
- Tous virements (euros ou devises) vers pays hors EEE
- Virements de trésorerie vers un pays de l'EEE (hors France)

Envoi
de virements

Commission de transfert : 0,1% du montant (mini perçu : 18,75€)
 + frais d'opération : 7,30€⁽²⁾
 + commission de change si virement émis en devises :
 0,05% du montant⁽³⁾ (minimum perçu : 14,00€)

Réception
de virements

Commission de rapatriement : 15,70€
 + commission de change si virement reçu en devises :
 0,05% du montant⁽³⁾ (minimum perçu : 14,00€)

Les opérations par cartes bancaires

	Opérations en € dans la zone Euro ⁽⁴⁾	Opérations en devise ⁽⁵⁾ Opérations en Euros, hors zone Euro ⁽⁴⁾
Paiements par cartes bancaires	Gratuit	Commission de change : 2,90% ⁽³⁾ du montant
Retraits par cartes bancaires (distributeurs)	Gratuit	Commission de retrait : 3,15€ + commission de change : 3,00% ⁽³⁾ du montant
Retraits par cartes bancaires (guichets bancaires)	Commission de retrait : 5,20€ + commission de change : 2,90% du montant ⁽³⁾	

Les autres opérations

Achat et vente de devises (hors bourse) (+ commission de change)	15,70€
Avis d'opéré sur rapatriement et virement	2,50€
Frais acquis SWIFT	6,25€
Émission de chèque de banque	12,50€
Chèque export (+ commission de change si chèque devises)	16,70€
Chèque import	16,70€
Frais d'envoi DHL	
- France	15,65€
- Étranger	36,50€
Chèque impayé export	16,25€
Frais de réparation ou de recherche	15,70€
Gestion de compte en devise	Par an 52,00€

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE. Voir détail zone EEE p.14

(2) Frais d'opération gratuit par internet

(3) Hors taux de change.

(4) Voir détail zone Euro en p.14.

(5) Les opérations par carte bancaire réalisées dans les pays de l'EEE, en Franc Pacifique, en Couronne Suédoise ou en Leu Roumain sont gratuites.

RÉSOUTRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Relations Clients de votre banque :

par courrier :

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Service Relations Clients - BP 349 - 59 020 Lille Cedex

par mail : qualite@nord.banquepopulaire.fr

par téléphone : **0 800 007 800** Service & appel gratuits

Nous nous engageons à vous répondre sous 8 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur de la consommation

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Clients, vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur de la consommation dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la Banque Populaire du Nord, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez et dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de Médiation.

Vous pouvez le saisir par voie postale :

Médiateur de la consommation auprès de la FNBP
100/104 avenue de France - 75646 Paris cedex 13

ou directement sur son site internet :

<https://www.sitedumediateur.fr/banquepopulaire/federationnationaledesbanquespopulaires>

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez faire le choix de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante :

Le Médiateur - Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

La ligne directe de votre conseiller est disponible sur vos relevés de compte et dans votre espace Cyberplus.

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- www.nord.banquepopulaire.fr rubrique MON COMPTE

- Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€/message)
(hors surcoût selon opérateur)

- Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France, au : **0 892 890 009** Service 0,30 € / min + prix appel

Depuis l'étranger, au : (0033) 171 08 71 04

Contestations Opérations Cartes

Du lundi au samedi de 9h à 18h au :

09 69 36 06 35 Service gratuit + prix appel

Banque Populaire du Nord - 847 avenue de la République - 59700 Marcq-en-Barœul - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 457 506 566 RCS Lille métropole - TVA FR 71 457 506 566 - Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire et mandataire d'assurance.

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables Facelia sont des produits de Natixis Financement
qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NATIXIS FINANCEMENT, SA au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393.
Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 144 445 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie
SA au capital social de 144 445 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 144 445 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,
SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 euros entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances
SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641, Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et ASSUR-BP Auto sont des contrats assurés par :

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort
Entreprise régie par le Code des Assurances.